

Direction de l'Éducation de l'Enfance et de la Jeunesse Coordination PEDT 05 59 64 49 53 – <u>coordination.pedt@ville-tarnos.fr</u> Dossier suivi par X.COLMONT

Objet : PEDT commune de Tarnos

Nos réf. : PEDT FINALISE 2014-2017 délibération du 18 juin 2015.odt

Date de présentation du projet : Septembre 2014 – mis à jour juin 2015

Collectivité territoriale porteur du projet : Mairie de Tarnos

Nom du correspondant : Jean-Marc LESPADE

Fonction: Maire

Adresse: 14 boulevard Jacques Duclos – 40220 Tarnos

Téléphone: 05.59.64.00.40

Adresse électronique : <u>secretariat.maire@ville-tarnos.fr</u>

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

DE LA COMMUNE DE TARNOS 2014-2016

Table des matières

1 - Introduction	2
2 - Périmètre et public du PEDT	4
3 - État des lieux et diagnostic du PEDT	
4 - Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires:	
5 - Articulation du PEDT avec les dispositifs existants	13
6 - Activités proposées dans le cadre du PEDT	14
7 - Partenaires du projet	16
8 - Structure de pilotage:	17
9 - Modalités de pilotage et évaluation du dispositif:	

1 - Introduction

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise la démarche permettant à la collectivité de Tarnos de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

A l'initiative de la commune, ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Avec la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2014, notre démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité et l'évolution du PETT (Projet Éducatif Territorial Tarnosien) mis en place avec la création de la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse de la commune en janvier 2007 et vise à la construction d'un projet partagé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires vers le public 3- 11 ans.

Le PEDT permet un partenariat entre la collectivité territoriale et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur notre territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux et ambitionne de contribuer à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Dans le cadre de la consultation des conseils d'écoles sur l'organisation des activités périscolaires, en application de l'article D. 411- 2 du code de l'éducation, ceux-ci sont associés à la réflexion sur l'élaboration des PEDT.

Le projet éducatif territorial élaboré est destiné aux enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire de Tarnos. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

La commune littorale de Tarnos se situe à l'extrême sud-ouest du département des Landes en limite des Pyrénées-Atlantiques, à l'embouchure de l'Adour. Inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, elle est identifiée comme faisant partie du cœur de l'agglomération.

Cinquième ville des Landes en termes de population, la commune bénéficie de plusieurs atouts : une façade littorale, une bonne desserte de son territoire (chemin de fer, A63, RD 810) et la proximité avec les agglomérations de Bayonne, Anglet et Biarritz.

Le territoire est donc confronté à une pression démographique importante. En 2014, il compte 12 031 habitants, un chiffre en augmentation de 5,4 % par rapport à 2006. La pression foncière et la demande locative sont donc très fortes sur le territoire communal. Selon les dernières estimations de l'INSEE, la commune compte 5 401 résidences principales dont 64,65 % sont des maisons individuelles et 19,64 % des HLM. Une part importante des habitants est propriétaire.

Les zones portuaire, industrielle et artisanale de la commune sont génératrices de nombreux emplois sur la commune mais le bassin d'emplois s'étend au-delà des limites du territoire landais, notamment vers celui de l'agglomération du BAB : selon les statistiques INSEE 2011, 60 % de la population active travaille dans un autre département de la région de résidence.

Avec un taux de chômage évalué à 11,3 % (INSEE 2011), la population active tarnosienne est composée à près de 60 % d'ouvriers et d'employés

Agriculteurs	11	0,19%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	338	5,87%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	533	9,26%
Professions intermédiaires	1 470	25,54%
Employés	2 027	35,22%
Ouvriers	1 357	23,57%
Total	5 755	

L'expansion du territoire BAB fait donc de Tarnos une commune périphérique de première couronne, susceptible d'accueillir à la fois les catégories les plus aisées et les plus en difficulté (logements sociaux)

La Municipalité a réfléchi à un schéma d'organisation globale d'urbanisation, dans lequel est envisagée la création de nouveaux quartiers d'habitation. La question corollaire d'une politique Enfance-Jeunesse globale se pose alors naturellement.

Selon le recensement de la population de 2011, les Tarnosiens sont plutôt jeunes puisqu'un tiers de la population a moins de 30 ans.

• 0 - 14 ans : 18,6 % • 45 - 59 ans : 20 %

• 15 - 29 ans:15 % • 60 - 74 ans : 15,6 %

30 - 44 ans : 21,3 %
 75 ans - ou plus 8,7 %

Les jeunes Tarnosiens scolarisés qui ont entre 2 à 24 ans sont au nombre de 3 210 enfants (INSEE 2011)

Nombre de licenciés sportifs dans les associations Boucau/Tarnos : 4 164 dont 48 % de tarnosiens (Source 2011 Étude Service des sports).

École Municipale de Musique : 417 jeunes entre 0 et 18 ans dont 252 de Tarnos.(Source 2014)

2 - Périmètre et public du PEDT

2.1- Territoire concerné: Ville de Tarnos

-	Nombre d'enfants potentiellement concernés PETT (2 à 17 ans) :	2 426	
-	Nombre d'enfants potentiellement concernés PEDT (2 à 10 ans):	1 131	
	(Scolarisés dans les écoles publiques en octobre 2014) Dont jeunes scolarisés au collège :		551
	Dont enfants scolarisés en école élémentaire publique:		739
	Dont enfants scolarisés en école maternelle publique:		389
	Niveau maternelle : moins de trois ans (TPS)		3
	Niveau maternelle: entre trois et cinq ans (PS, MS, GS)	38	6
-	Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés	9	
	(écoles publiques de Tarnos)		
	Écoles élémentaires publiques	4	
	Écoles maternelles publiques		
	École primaire	1	

2.2- Objectifs éducatifs du PEDT

- Alléger la journée scolaire : maintien des 24 h hebdomadaires, mais 5h30 de cours quotidien maximum
- Favoriser la réussite scolaire en allongeant la matinée scolaire
- Respecter les rythmes de chacun en adaptant les horaires à chaque âge (maternelles et élémentaires)
- Favoriser les transitions et les référents (en maintenant des adultes référents : animateurs et ATSEM)
- Favoriser l'équité et l'égalité des chances (en proposant des TAP gratuits, ouverts à tous et en maintenant le transport scolaire à 16h30)

2.3- Mode d'inscription aux activités proposées: inscriptions aux accueils périscolaires

- Les familles font un dossier d'inscription au TAP dans le cadre administratif d'un ALSH gratuit.
- Les familles définissent les jours de présence prévisionnels aux TAP, pour l'année, lors de l'inscription
- Les TAP ne sont pas obligatoires, mais un principe d'assiduité est privilégié pour des raisons à la fois pédagogiques et de gestion des effectifs
- Les enfants ne choisissent pas les activités, mais rentrent dans un système de roulement pour s'initier et découvrir diverses pratiques au cours d'une année.
- Les enfants sont répartis dans les activités par la mairie et l'association Centre de Loisirs
- Les activités que vont réaliser les enfants s'inscrivent dans deux systèmes de cycle :
 - L'association fait des activités quotidiennes sur des périodes de
 15 jours. Les activités sont associées à un grand thème par période de vacances à vacances.

La mairie réalise des parcours hebdomadaires sur une période de vacances à vacances, soit 7 à 8 séances.

2.4- Modalités d'information des familles

- Courriers aux parents pour la réforme des rythmes (août 2014)
- Réunion publique (juin 2014)
- Informations sur le site « Espace Famille » de Tarnos
- Bulletin sur la réforme des rythmes scolaires à Tarnos. (juin 2014)
- Brochure diffusée par email sur les modalités des TAP. (septembre 2014)
- Information aux conseils d'écoles, affichage dans les écoles avec nom et coordonnées du coordinateur PEDT et responsable pédagogique du Centre de Loisirs.
- Dans le courant de l'année scolaire, les familles pourront utiliser l'interface internet « Espace Famille » pour consulter les activités et modalités de fonctionnement.
- Des informations par email seront envoyées aux familles ponctuellement.
- Les publications municipales contribueront à communiquer avec les familles (Bulletin Municipal, Tarnos Contact).

2.5- Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés:

	ı	
Jean Jaurès Maternelle	Public	Rue Joliot Curie
Robert Lasplacettes Maternelle	Public	Rue des Platanes
Odette Duboy Maternelle	Public	3 rue du 19 mars 1962
Charles Durroty Maternelle	Public	2 rue de la Palibe
Jean Jaurès Élémentaire	Public	1 avenue Julian Grimau
Félix Concaret Élémentaire	Public	43 bis avenue Salvador Allende
Jean Mouchet Élémentaire	Public	3 rue du 19 mars 1962
Daniel Poueymidou Élémentaire	Public	Allée de l'Alios
Henri Barbusse Élémentaire	Public	RN117
Collège Langevin Wallon	Public	10 rue Émile Zola

Remarque : Il existe une école privée sur Tarnos (École Notre Dame des Forges) mais qui n'est pas incluse dans le dispositif du PEDT.

2.6- Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT:

Date à laquelle la dérogation à l'organisation scolaire a été accordée : **26/03/2013** Les derniers ajustements adressés au DASEN ont été envoyés le 3 juin 2014 (cf. annexe)

2.7- Durée du PEDT:

La commune de Tarnos a fait le choix d'engager le PEDT sur une période de 2 ans (2014-2016)

3 - État des lieux et diagnostic du PEDT

L'état des lieux et le diagnostic s'appuient sur le bilan partagé du Projet Éducatif Territorial Tarnosien (PETT) conduit de 2007-2013 avec plusieurs groupes de travail (services de la ville, élus, partenaires institutionnels, services de l'éducation nationale, associations d'éducation populaire et sportives, culturels, forum avec les parents et les acteurs de l'éducation,).

Les éléments spécifiques au PEDT sont issus des informations recueillies de septembre 2012 à juin 2014 par l'intermédiaire des groupes de travail ou par les services de la ville de Tarnos.

1er trimestre 2013 Groupe majoritaire de la Municipalité (15/1)

Réunion du personnel (20/2)

Groupe de concertation du P.E.T.T. (22/2)

Groupe de travail « continuité éducative » (19/3)

Groupe de travail « espaces » (21/3)

Groupe de travail « maternelles » + conseil municipal (25/3)

Groupe de travail « associations » (28/3)

Courrier au DASEN – demande de report (31/3)

2e trimestre 2013 Groupe de concertation du P.E.T.T. (4/4)

Groupe de concertation du P.E.T.T. (23/5)

- Novembre 2013 Groupe de travail par école sur thématiques abordées

Groupe de travail « Ressources Humaines » Groupe interne sur l'organisation des TAP

- **Décembre 2013** Second groupe de travail par école

Groupe de travail « Ressources Humaines » Groupe interne sur l'organisation des TAP

Groupe de concertation du P.E.T.T. Communication aux familles

Écriture du pré-projet du P.E.D.T.

- Janvier 2014 Diffusion de l'enquête aux familles

- Février 2014 Réunion de concertation et d'information avec le groupe du P.E.T.T. (fin

ianvier)

Echange et information en conseils d'écoles

Réunion de travail interne avec les services concernés : achatsmarchés, ressources humaines, services techniques, pôle vie culturelle

et sportive

Rencontre avec les maires des Landes

Rencontre élus/Préfet

Rencontre des directeurs de l'éducation de l'ANDEV sud-ouest

- **Juin 2014** Réunion avec les enseignants (3/6 et 5/6)

Comité Technique Paritaire (12/6)

Commission de Délégation de Service Public (11/6)

Réunion du groupe du P.E.D.T. Avec l'ensemble des partenaires (19/6)

Conseil Municipal validant l'organisation de rentrée (19/6) Réunion des parents par groupes scolaires (du 20 au 27/6)

- Septembre 2014 Rencontres par groupe scolaire de la communauté éducative

Rencontres avec les acteurs de l'action TAP

- Octobre 2014 Réunion du groupe du P.E.D.T. : premier bilan de rentrée sur la mise en

œuvre des nouveaux rythmes scolaires, en présence de l'inspecteur de

circonscription

Réunion par groupe scolaire de la communauté éducative en maternelle

- Novembre 2014 Réunion par groupe scolaire de la communauté éducative en

élémentaire

- **Décembre 2014** Réunion des parents par groupes scolaires

1er semestre 2015 2e rencontre du groupe P.E.D.T.

- Octobre 2015 Rencontre de l'éducation partagée sur un thème : les rythmes et besoins

de l'enfant à travers les nouveaux rythmes.

3.1- Activités sur le temps scolaire

Service des sports

- Apprentissage de la Natation (Mise à disposition)
- Soutien au collège (Mise à disposition)
- Service Jeunesse
 - Atelier, information et prévention au collège
- Service Scolaire et Petite Enfance:
 - Éducation à la santé
 - Exposition inter-écoles Maternelles des créations des enfants
 - Passerelles crèches/école
- Service Police Municipale:
 - Actions de prévention
- Centre Musicaux Ruraux
 - ~ Enseignement de la musique dans les écoles
- École de musique municipale
 - Enseignement de la musique au collège (6° et 5°)

3.2- Activités périscolaires et extra scolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concerné par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

a- Activités périscolaires:

L'association centre de loisirs (DSP) assure le fonctionnement de cette activité pour les 9 écoles de Tarnos regroupées dans 4 groupes scolaires : activités éducatives, culturelles et sportives en place, liées aux propositions particulières de chaque accueil périscolaire.

Les accueils du matin et soir se font :

- ~ de 7h30 à 8h20
- ~ de 16h30 à 18h30

Inscriptions au 30/09/2014					
	J .Jaures	D.Poueymidou Ch. Durroty	J.Mouchet O. Duboy	R.Lasplacettes F. Concaret	Total
Élémentaires	129	89	123	128	469
Maternelles	73	50	72	50	245
Total	201	139	195	178	714

b- Les animations interclasses :

L'association centre de loisirs (DSP) assure le fonctionnement de cette activité pour les 5 écoles élémentaires de Tarnos.

Les accueils du matin et soir se font : Le midi de 12h15 à 14h pour les élémentaires La commune assure l'accueil des enfants des 4 écoles maternelles entre 12h15 et 14h10 hors cadre d'une déclaration à la CAF.

c- Activités extrascolaires :

L'association centre de loisirs (DSP) assure des accueils :

- Le mercredi en journée

_					
Groupes accueillis	Inscrits 2013	Fréquentation Moyenne/an	Nombre de journée/enfants et Nb jours	Inscrits 2014	
Maternelles 3/4 ans	209	43	Prévu : 3500 j/e	192	
Petits 5/6 ans	251	30	sur 35 jours	216	
Moyens 7/8 ans	225	25		225	
Grands 9/10 ans	194	20	Réalisé : 3709 j/e	211	
Total	879 (554 familles)	29,5	sur 34 jours	844	

- Les vacances scolaires

ALSH 2013	Nb enfants	Jours ouverture	Moy. Enf./Jour	Journée/enfant
Petites vacances	nc	28	95	2655
Grandes vacances	434	36	132	4752
4 Séjours/an	52	5 jours	13	260

- Les centres de quartier

Année 2013	Pissot	Castillon	Dous Haous	Total
Enfants inscrits	15	27	38	80
Familles inscrites	12	22	30	64

3.3- Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Dans le cadre des besoins liés aux temps de l'enfant et de la nécessité de l'accès pour tous à une offre éducative de qualité, la construction d'une approche globale des rythmes sur la journée, la semaine et l'année, est nécessaire.

Pour les enfants du CP au CM2 : activités éducatives de découverte et d'initiation culturelle, artistiques et sportives en garantissant l'accès à tous les enfants.

Pour les plus petits : la complémentarité des temps éducatifs scolaires et périscolaires sera visée

- en travaillant, selon la spécificité de chaque école, des espaces d'accueils disponibles avec les enseignants de maternelles, les ATSEM, les animateurs et les parents ;
- en exigeant la prise en compte de la singularité de chaque enfant découvrant la vie à l'école ;
- en fonctionnant en petits groupes pour restreindre le nombre de personnes référentes.

Les intervenants et les animateurs du temps périscolaire seront spécifiquement formés.

3.4- Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Les services de la Ville et Association Centre de Loisirs en délégation de service public (DSP)

La Direction Éducation Enfance Jeunesse, le coordinateur du PEDT, le service éducation et des accueils périscolaires en délégation de service public, avec des taux d'encadrement visés de 1 pour 10 en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire, 2 directeurs ALSH municipaux, 4 référents en maternelle, 2 responsables pédagogiques associatifs, 4 référents associatifs en élémentaires, plus de 80 animateurs municipaux et associatifs(DSP et autres intervenants), éducateurs sportifs et intervenants artistiques, culturels sur les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire. Un ensemble de services intervenant pour le fonctionnement des écoles, et autour des écoles (Agents de la restauration, ATSEM, bâtiments, voirie, ASVP, espaces verts ...)

- Les établissements, équipements, organismes culturels et sportifs.

Institutions intervenant dans l'éducation, l'art, la culture, le patrimoine, le sport, l'accompagnement social des familles, la formation des intervenants. Exemples : La médiathèque, la Mission d'action culturelle de la ville, l'association Trait d'Union.

L'articulation nécessaire des offres d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Ville de Tarnos est à formaliser, ainsi que la complémentarité des services éducatifs des différentes structures concernées.

Les associations

Intervenant à l'école et en dehors, auprès des enfants, dans les domaines de la culture et de l'art, de l'éducation, des accueils de loisirs, du sport ou en direction de leurs familles (associations de parents, amicales scolaires), le tissu associatif est un élément majeur de la communauté éducative.

3.5- Contraintes du territoire et modalités de prise en compte dans le PEDT :

- Contraintes:

Les contraintes identifiées sont les suivantes :

Deux opérateurs dans le cadre des TAP élémentaires donc deux déclarations ALSH.

L'adaptation des missions des ATSEM entre le scolaire et le périscolaire.

Les locaux disponibles dans les écoles pour l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants, et adaptation de ces locaux aux activités mises en place.

Contraintes d'organisation et de sécurisation relatives à l'accroissement des effectifs dans les nouveaux temps d'accueil.

Le coût de la réforme au regard des contraintes budgétaires annoncées.

Leviers et composants

~ Le rythme des enfants

Un temps scolaire du matin augmenté, car plus propice à l'apprentissage Une collation fruitée quotidienne.

Allègement de l'enseignement l'après-midi

Importance de la pause méridienne (1h45 et 1h55 : repas, sieste des petits)

Les besoins des familles

Horaires réguliers sur la semaine pour simplifier l'organisation Temps suffisant pour une pause repas confortable Prise en compte des modes de garde

~ Les engagements municipaux

Contribuer dans son domaine d'intervention à la réussite scolaire Égalité des usagers devant le service public Travail en concertation avec l'ensemble des acteurs du PEDT Harmonisation des horaires de fonctionnement (simplification de la gestion) Prise en compte de la formation et des conditions de travail des personnels Espace suffisant pour la mise en œuvre du nouveau temps périscolaire Préservation du tissu socio-éducatif et associatif Gratuité des TAP

4 - Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires:

4.1- Les principes

- Il vient renforcer la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire et veiller à la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : l'éducation, une responsabilité partagée.
- Permettre l'accessibilité à une offre éducative diversifiée de qualité pour tous les enfants et les jeunes.
- Mettre en œuvre une véritable démarche participative et concertée de projet, avec les familles et les jeunes.
- Favoriser la réussite scolaire.
- Observatoire territorial de la jeunesse.
- Maintenir et développer des actions de prévention.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) s'inscrit dans le prolongement et l'évolution de ce projet global en privilégiant l'axe 4 visant à favoriser la réussite éducative et ce dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et en lien avec les projets d'écoles.

De part la réforme des rythmes scolaires, il se concentre dans une première étape sur la mise en place des 4,5 jours pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le PEDT doit permettre aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année et en privilégiant des moments de la journée où ils sont les plus attentifs.

C'est l'opportunité de poursuivre la construction du continuum éducatif de l'enfant en mettant en synergie l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'acte éducatif sous ses différentes formes et approches.

Le PEDT sera l'outil, qui permettra la mise en œuvre opérationnelle de cette réforme.

La volonté est affirmée de prendre en compte l'enfant dans sa globalité et dans tous les temps d'accueil périscolaire, temps scolaire, temps d'interclasse et de restauration, temps d'activités périscolaires, centre de loisirs, famille.

4.2- Objectifs éducatifs du PEDT :

a- Favoriser la réussite scolaire en privilégiant les temps d'apprentissage le matin par un allongement de la matinée scolaire.

- Les parcours d'activités TAP devront tendre à s'articuler avec des actions scolaires du projet d'école et permettre ainsi une mise en cohérence et complémentarité de notre action auprès des enfants. Pour exemple, les activités percussion ou science et technique peuvent s'inscrire dans la complémentarité d'un apprentissage scolaire.
- Cette mise en œuvre pourra se faire dans le cadre d'un travail préparatoire entre les équipes enseignantes et d'animateurs.

b- Améliorer le bien vivre à l'école et assurer la sécurité affective et physique des enfants :

- En respectant les rythmes de chacun, en adaptant les horaires à chaque âge (maternelles et élémentaires) et en proposant des matinées de durée identique,
- En favorisant les transitions, et les référents (en maintenant des adultes référents : animateurs et ATSEM)
- En améliorant le temps de pause méridienne en élargissant les temps et en aménageant des temps de repas/repos

c- Favoriser l'équité et l'égalité des chances (en proposant des TAP gratuits, ouverts à tous et en maintenant le transport scolaire à 16h30).

Orientations spécifiques pour le temps périscolaire

Les orientations et les situations pédagogiques recherchées sont celles qui permettent des expériences sensibles de soi, de l'autre et du monde à travers des pratiques corporelles, créatives et ludiques.

Concernant les enfants les plus jeunes (maternelles), les activités proposées tiendront compte des spécificités de cet âge, en respectant l'importance particulière du temps familial, des besoins de socialisation et de développement par le jeu et des temps de repos.

Pour les enfants en élémentaires, ils pourront par séances journalières de 15 jours découvrir des activités avec le centre de loisirs et de manière hebdomadaire avec les services municipaux ils pratiqueront une activité sur une période allant de vacances à vacances.

Effets attendus

Le bénéfice de la mise en place du PEDT est principalement lié à une meilleure répartition du temps scolaire. Il est aussi l'occasion d'un renforcement de l'encadrement et de la proposition éducative des accueils périscolaires et d'une meilleure complémentarité avec les enseignements du temps scolaire.

- Un encadrement amélioré
 - ~ Mise en place d'un coordinateur PEDT municipal et de référents par groupe scolaire (6 directeurs diplômés, coordination de l'accueil et des transitions entre temps familial, temps scolaire, périscolaire et les accueils du mercredi).
 - ~ Renforcement de la formation des responsables et des animateurs des accueils.
 - ~ Recrutement sur titre des nouveaux personnels d'animation. Objectif : animateurs diplômés ou en formation.
 - ~ Qualification des intervenants sur les ateliers artistiques, culturels et sportifs (intervenants qualifiés sport, médiation culturelle, éducation à l'environnement, culture scientifique, arts de l'image, musique, théâtre).
- Des espaces d'accueils étendus, plus variés et mieux identifiés par les parents et l'ensemble des acteurs
 - ~ Redéfinition de l'usage des locaux des écoles pour le temps périscolaire avec les directeurs et le enseignants en identifiant les lieux propices aux activités du nouveau temps éducatif. Une convention permet de finaliser les modalités.
 - Systématisation des déclarations DDCSPP-CAF avec le respect des objectifs des taux d'encadrement réglementaire et de tendre vers des taux de 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et de 1 pour 14 en élémentaire.
 - ~ Coordination de l'information sur l'offre éducative propre à chaque école.
- Une proposition de qualité pour les nouveaux temps éducatifs
- Développement des complémentarités avec le temps scolaire (maternelle et élémentaire), en s'inscrivant dans la démarche des projets des écoles.
- Prise en compte des besoins des enfants en fonction de leur âge (non multiplication des intervenants pour les petits, mise en place d'activités correspondant au rythme du développement de l'enfant).
- Coordination des propositions d'activités pour les enfants sur le nouveau temps éducatif.

5 - Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

5.1- Projet éducatif Territorial Tarnosien des 0-25ans (PETT)

Le PEDT sert de base au développement du PETT. Le PETT est un espace de collaboration, d'orientation, de contractualisation et d'évaluation dont le principe a été adopté par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Tarnos en 2007.

Dans le cadre de son PETT concerté avec l'ensemble des partenaires de l'éducation, la Ville de Tarnos met en place ou soutient la mise en place d'activités éducatives sportives, artistiques et culturelles à destination des enfants des écoles publiques pour ce qui concerne les temps scolaires et périscolaires, et pour tous les enfants pour les temps extra-scolaires. Concernant le temps périscolaire, la Ville de Tarnos coordonne notamment les activités qui se dérouleront dans le cadre des TAP, entre 15h20 et 16h30, après la classe. Les activités proposées s'inscriront dans les orientations éducatives générales du Projet Éducatif Local de la Ville de Tarnos.

5.2- Contrat éducatif local (CEL) :

Activités sportives du mercredi matin redéployées sur les nouveaux temps périscolaires (l'école

multi-sports qui concernait environ 80 enfants).

5.3- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Un groupe de travail permettra, en réunissant les différents opérateurs, les directeurs des écoles concernées, les services de la Ville et la CAF et scolaire(APC). Le groupe travaillera à la complémentarité du dispositif avec l'offre éducative périscolaire, dans la perspective des rythmes de la journée et dans le but de coordonner et harmoniser les propositions pour un parcours éducatif co-élaboré.

5.4- Contrat enfance jeunesse (CEJ) et partenariat avec la CAF:

Poursuites des actons existantes : la Ville poursuit son partenariat sur l'ensemble des champs engagés, petite enfance, enfance et jeunesse.

6 - Activités proposées dans le cadre du PEDT

Il s'agit d'activités d'initiation et de découverte (Cf. tableau ci-dessous) qui se dérouleront dans le cadre d'une déclaration d'Accueil Collectif de Mineur soumis à déclaration d'un ALSH municipale et associatif.

6.1- Ces activités tendent à s'articuler avec le projet d'école.

Elles ont vocation à prendre en compte les projets des écoles. Les leviers proposés pour cette articulation :

- ~ la réflexion avec les enseignants pour la mise en place des temps périscolaires des enfants des maternelles dans l'école,
- ~ le Projet éducatif des accueils périscolaires de l'école, la proposition TAP, document qui trace la mémoire du parcours des enfants du CP au CM2 en identifiant des activités scolaires et périscolaires, en application de la circulaire du 3/05/2013 sur les parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Le lieu opérationnel sur chaque école pour déterminer les actions pouvant être développé et les lieux entre les TAP et l'école.
- ~ Plusieurs pistes déjà exprimées lors des différentes rencontres : jeux collectifs, de stratégie, temps de paroles et d'expression, activités sciences et techniques, sophrologie, yoga...

6.2- Articulation éventuelle avec les activités extra scolaires: oui

Travaillée au sein du comité de pilotage et dans le cadre de différents groupes au niveau des orientations éducatives, de l'organisation et des interventions: sport, accueils de loisirs du mercredi, établissements culturels, patrimoine, éducation à l'environnement et culture scientifique.

6.3- Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : à l'étude

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes, des TAP et du conventionnement existant avec le collège.

Le PEDT aura pour vocation, à moyen terme, de réfléchir aux orientations et transversalités possibles avec le secteur de la jeunesse.

6.4- Un parcours éducatif complémentaire à l'école

Les TAP sont des temps de parcours de découverte, matérialisé par un document qui suivra l'enfant au cours de sa scolarité de l'élémentaire. Les TAP offrent une gamme d'activités éducatives sportives et/ou culturelles diversifiées rassemblant des propositions exprimant la richesse de l'offre du territoire.

Chaque enfant pourra, au cours de son année scolaire en cycles 2 et 3 des écoles publiques, pratiquer pendant le temps périscolaire (entre 15h20 et 16h30) au total cinq cycles d'activités sportives, culturelles et de pratiques artistiques. Chaque enfant pourra ainsi bénéficier sur une année de plusieurs ateliers, de 6 à 8 séances chacune, encadrées par des intervenants qualifiés.

En plus de ces activités sur le temps périscolaire les TAP pourront faire trace des projets artistiques et culturels conduits sur le temps scolaire au choix des enseignants, et/ou déclinant la dominante culturelle du projet de l'école, et pouvant s'appuyer sur les ressources locales proposées par la municipalité.

6.5- Planning TAP



6.6- Accueil éducatif hors TAP 'en temps périscolaire

Construites, sous la gestion de l'association centre de loisirs avec un référent pédagogique par groupe scolaire, en identifiant le temps des accueils du soir comme un temps éducatif particulier pendant lequel les groupes pratiquent des activités au choix, ludiques, créatives, de détente, étude surveillées ... Ces activités sont organisées et prennent en compte les choix des enfants. Continuité de l'accueil après 16h30 pour les enfants restant à l'école jusqu'à 18H30.

6.7- Continuité de l'accueil des enfants le mercredi

Une possibilité de prise en charge et de transport de chaque école publique vers un Accueil de loisirs a été mise en place par les organisateurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Cela concerne toutes les écoles et les organisateurs prennent en charge les enfants à 12h15 à l'école, et les encadrent pendant le transport (en bus), selon le schéma suivant pour la rentrée 2014 :

- Un groupe d'enfants est acheminé à l'école J.JAURES pour le repas du midi puis les grands rejoignent le Centre de Loisirs. Les petits restent sur l'école pour les activités de loisirs.
- La seconde partie des enfants est directement acheminée sur le Centre de Loisirs à la sortie de l'école à 12h15 pour bénéficier d'un repas et des activités de loisirs.

7 - Partenaires du projet

- **7.1- Partenaires institutionnels :** la Ville de Tarnos, les services et les personnels de la collectivité, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basques et Seignanx, le Conseil Général des Landes.
- **7.2- Partenaires associatifs**: l'association centre de loisirs en DSP, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, sportives et culturelles du bassin de vie.
- **7.3- Autres partenaires :** les représentants de parents d'élèves (Fédérations et parents élus), les enseignants et les directeurs des écoles.

7.4- Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le. cadre du PEDT

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
Accueils périscolaires : matin, midi, TAP et soir	Association en DSP : Responsables pédagogiques directeur par groupe scolaire et animateurs	Animations des TAP dans les écoles élémentaires	Délégation de Service Public jusqu'en déc.2015
Accueils périscolaires : TAP élémentaires	Services mairie : Adjoints d'animation, ETAPS, professeurs de musique	Animations des TAP dans les écoles élémentaires	Aménagement du temps de travail en CTP
Accueils périscolaires : TAP maternelles	Services mairie : ATSEM	Intervenant temps scolaire et périscolaire TAP	Aménagement du temps de travail en CTP Charte des ATSEM en cours
Accueils périscolaires : TAP maternelles	Services mairie : Agents de restauration scolaire	Intervenant temps interclasse	Aménagement du temps de travail en CTP
Sport	Éducateurs territoriaux	Intervenant périscolaire et extrascolaire	Aménagement du temps de travail en CTP
Action culturelle	École de musique : professeurs	Intervenant scolaire périscolaire et extrascolaire	Aménagement du temps de travail en CTP
Action sport et culture	Associations locales : Théâtre, Judo, Aérobic, sophrologie (en cours)	Intervenant temps périscolaire TAP	Convention d'intervention.
Centre de Loisirs	Association en DSP	Péri et extrascolaire	DSP

8 - Structure de pilotage:

C'est la **Commission Éducation Enfance Jeunesse** qui propose les orientations. Composée d'élus municipaux en charge de la réflexion sur les Politiques Éducatives locales de la Ville de Tarnos, la commission fait valider ses propositions en conseil municipal.

Un **Groupe de concertation du P.E.D.T.** avec des représentants de la Ville, des écoles, des parents, des partenaires institutionnels, est réuni régulièrement depuis le début du projet.

Le **comité de pilotage du PEDT** est représenté par les acteurs suivants et concourt à la définition des orientations des politiques de notre territoire.

M le Maire de Tarnos M. Jean Marc LESPADE

Mme l'adjointe à l'éducation, enfance, jeunesse Mme Isabelle DUFAU,

Adjoints de la Ville de Tarnos à la jeunesse, à la petite enfance, à l'éducation, à aménagement du patrimoine, aux sports, à la vie associative, à la culture.

Mme la Directrice de l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse de la commune de Tarnos

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

M. le Président de la Caisse d'Allocations Familiales Pays Basque et Seignanx

M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes

Mme la Présidente de l'Association Pour Centre de Loisirs de Tarnos Mme.M les représentants des parents d'élèves

Coordination du projet assurée par:
COLMONT Xavier coordinateur du PEDT
Fonction: chargé de mission PEDT
Adresse: Hôtel de Ville – 14 Bd Jacques DUCLOS 40220 Tarnos

Téléphone: 05 59 64 49 53 Adresse électronique: coordination.pedt@ville-tarnos.fr

9 - Modalités de pilotage et évaluation du dispositif:

- **9.1-** Le pilotage stratégique est assuré par l'instance décrite ci-dessus. Elle se réunit au moins deux fois par an et a pour mission :
- Mise en cohérence, définition des priorités et orientations des politiques éducatives locales
- Conception du partenariat et des principes de contractualisation
- Mise en place de cellules techniques opérationnelles partenariales pour spécification des espaces de collaboration, de concertation et de contractualisation du projet
- Évaluation, suivi et principes d'évolution des dispositifs structurant le PEDT et le PEL.

9.2- Le pilotage opérationnel

Il est assuré par la Direction de l'Éducation Enfance Jeunesse (DEEJ) et les groupes techniques composées des agents municipaux, des institutions et structures présentes dans le comité de pilotage en relation avec les directeurs, parents et personnels au sein des Conseils d'école, et au sein des autres instances partenaires identifiées par le comité de pilotage. Il est animé et coordonné par le chargé de mission du projet éducatif local de la Ville.

Les groupes techniques se déclinent avec :

- ~ Le Comité technique DSP.
- ~ Les réunions des responsables de service
- Les Réunions écoles avec les référents TAP
- Les réunions de service

9.3- Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet:

Périodicité: bi-annuelle, premier et deuxième trimestre de l'année civile.

Indicateurs possibles (répondant aux objectifs visés) :

a- Égalité devant l'éducation

- indicateurs quantitatifs territoriaux de situation sociale:
 - Carte des revenus médians par secteur
 - Nombre bénéficiaires des prestations CAF, quotients familiaux
 - ~ Taux de fréquentation restauration scolaire et taux d'aide facultative CCAS à la restauration scolaire par secteur scolaire
- indicateurs quantitatifs de fréquentation, échelle ville et territorialité
 - Fréquentation accueils périscolaires
 - ~ Fréquentation dispositif TAP volet sport, volet culture, par thématique
 - ~ Fréquentation dispositif périscolaire
 - ~ Fréquentation ALSH temps extra scolaires
 - Fréquentation Sport temps extra scolaire
 - Fréquentation établissements culturels temps extra scolaire

b- Continuité et complémentarité des temps et des actions éducatives - pertinence du dispositif

- Indicateur quantitatif nombre et répartition des activités temps scolaire/périscolaire/extrascolaire
- Indicateurs qualitatifs de pertinence du dispositif:
 - ~ Le site internet « Espace famille » de Tarnos devra permettre de questionner en ligne les familles et enfants sur les changements observés (fatigue des enfants, bien être des enfants dans les différents contextes des accueils, résultats scolaires, pourcentage d'absentéisme)
 - Synthèse retours d'expérience des intervenants: avis groupes de travail PEDT deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire
- Les rendez-vous de l'Éducation Partagé contribueront à alimenter la réflexion des acteurs et ainsi mieux comprendre les enjeux et les évolutions engagées.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant: avenant sur proposition du comité de pilotage et soumis à délibération du Conseil Municipal et à l'approbation des partenaires.

Fait à Tarnos, le 18 juin 2015 Le Maire de Tarnos

M.Jean Marc LESPADE